



COMMUNIQUE DU CENTRE PILOTE MAÏS de la semaine n° 41 du 11/10/2022

Maïs grain à sécher : récoltes en cours

La période du 1 au 7 octobre a amorcé enfin une période plus sèche. Les températures se sont stabilisées au niveau de la normale saisonnière. L'ensoleillement et l'humidité relative plus faible de ces derniers jours a permis d'accélérer la dessiccation des grains

Les variétés précoces (Anovi CS, DKC2788, Es Crossman, KWS Iconico, Micheleen, Sy Calo...) atteignent pour les parcelles encore en place en moyenne 23,4% d'humidité en moyenne soit à une perte d'humidité de 2,1 points par rapport à la semaine dernière.

Pour les variétés un peu plus tardives et plus fréquemment valorisées en grain humide (Agropolis, Bismark, Es Bond, Farmoritz, Farmueller, Henley), ces teneurs sont de 26,6% en moyenne ce qui correspond à une perte d'humidité de 3 pts par rapport à la semaine précédente.

Durant la période du 9/09 au 8/10, l'humidité aura donc baissé de 0,23 point/jour en moyenne pour les 2 groupes de précocité. Il s'agit d'une valeur moyenne. En effet, lorsque l'arrière-saison est favorable, on peut compter sur une perte d'humidité de 0,33 pt/jour. Dans les années les moins favorables, cette valeur ne dépasse pas les 0,13 pt/jour.

A partir du 15 octobre, sur base de 9 dernières années de prélèvements, on peut encore espérer une perte de 0,6 à 2,5 points d'humidité selon que les conditions climatiques seront favorables ou non.

La majorité des parcelles présente un feuillage desséché. La fusariose a fait son apparition sur les variétés les plus sensibles et donc présents un risque en cas de vents violents. Vu les teneurs très basses déjà atteintes à cette date, les récoltes de maïs grain destinées au séchage devraient se poursuivre tant que les conditions météo le permettent.

L'état sanitaire des variétés recommandées reste satisfaisant au niveau des épis. En effet, dans le cadre du Centre pilote maïs, le laboratoire CARAH a procédé à l'analyse des trois principales mycotoxines (DON, zéaralénone, fumonisine) rencontrées sur les grains de maïs sur quarante-deux d'échantillons prélevés les 19 et

23 septembre et provenant de champs répartis en Wallonie. Ces analyses ont toutes renseigné une absence de mycotoxines ou des teneurs très inférieures aux normes pour l'ensemble des toxines mesurées.

Vu l'état d'avancement des récoltes, ce communiqué clôture les avertissements 2022 en maïs grain. A cette occasion, le Centre Pilote Maïs remercie ses partenaires que sont le CARAH, CPL-VEGEMAR et le CIPF qui était le coordinateur de ce réseau d'avertissement.

Régions agricoles	Teneurs en humidité du grain			
	Variétés précoces à sécher		Variétés habituellement utilisées en grain humide	
	Sem 41 2022	Sem 41 2021	Sem 41 2022	Sem 41 2021
Région limoneuse et sablo-limoneuse ouest (Ath, Bauffe, Beloeil, Flobecq, Lahamaide, Lanquesaint, Naast, Sirault et Vaudignies)	21 à 27%	23 à 30%	24 à 31%	26 à 35%
Région limoneuse centre (Ernage, Jandrain, Perwez, Saint Géry, Nivelles, Wayaux, Wangenies, Ransart)	19 à 26%	25,5 à 34%	25 à 29%	30 à 38%
Région limoneuse Est, Nord Région herbagère (Eben-Emael, Les Waleffes)	26 à 28%	22 à 28%	27 à 32%	23 à 31%

Communiqué de la Cellule vulgarisation du Centre pilote maïs
Mardi 11 octobre 2022